

L'ex-centre de voile habitable vendu à Ailes Marines

Le Département a rendu sa décision. Le site, à Binic-Étables-sur-Mer, ira à Ailes Marine.

Le consortium des quatre entreprises qui étaient également sur les rangs ne cache pas sa déception.

Le Département a choisi de vendre l'ancien centre départemental de voile habitable (CDVH), zone artisanale des Islandais, à Binic-Étables-sur-Mer, à Ailes Marines. Le constructeur du parc éolien en baie de Saint-Brieuc va pouvoir y installer une partie de sa base de maintenance : des bureaux et une zone de stockage de petits matériels (outillage, harnais de sécurité, etc.). Il s'agit d'un terrain de 6 500 m², comprenant un bâtiment de 1 000 m², estimé 1,078 million d'euros par les Domaines.

La base de maintenance sur deux sites

Ce site complétera la partie portuaire de la base de maintenance d'Ailes Marines, avec la zone d'embarquement et d'arrivée des personnels et techniciens, vestiaire, et ponton pour les bateaux de transfert. Cela se fera au port de Saint-Quay, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Disposer d'une base arrière permet à l'opérateur offshore de réduire son emprise sur le port quinoocéen, et ainsi de lever des oppositions.

Le Département avait déjà officialisé, le 16 novembre, son feu vert à l'arrivée d'Ailes Marines sur le port de Saint-Quay, par la signature d'une convention. « **Le projet n'est pas encore défini**, explique Stéphane Alain Riou, directeur développement et territoire Iberdrola et Ailes Marines. **Le conseil départemental a proposé à Ailes Marines différentes zones qui vont être étudiées en concertation avec les usagers du port.** » L'échéance ? « **Les dates seront connues et définies à l'issue du processus de concertation. Il faut prendre en compte les travaux et leur réalisation en fonction des activités du port.** » 80 emplois sont attendus.

Un groupement de quatre entreprises locales avait cependant également fait une offre au Département pour acquérir l'ancien CDVH : la Savonnerie d'Armor, la brasserie



L'ancien centre départemental de voile habitable, dans la zone des Islandais, à Binic-Étables-sur-Mer, a été attribué par le Département à Ailes Marines.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

Uncle, ATM communication et Microbreizh informatique.

« Pourquoi pas des propositions alternatives ? »

Trop à l'étroit dans leurs locaux actuels et freinées dans leur développement, en fin de bail pour deux d'entre elles, elles avaient été sollicitées par la mairie de Binic-Étables, afin de créer un village d'entreprises dans la zone des Islandais, avec 45 emplois à la clé. Elles planchaient depuis des mois sur un projet commun au CDVH lorsqu'elles ont appris, en juin, qu'Ailes Marines était aussi sur les rangs. Depuis, elles attendaient une réponse du Département.

Nathalie Travert-Le Roux, vice-présidente déléguée au patrimoine

immobilier et au tourisme, les a appelés, hier après-midi, pour leur annoncer que l'opérateur éolien était choisi. « **Cette nouvelle est très dure pour nous, nous sommes amers**, confie Julien Bertho, patron d'ATM communication. **Nous n'avons rien demandé, on est venu nous chercher. Nous avons perdu énormément de temps. Nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas eu d'étude globale du dossier avec des propositions alternatives de sites faites à Ailes Marines, plutôt que dans cette zone artisanale.** »

« **Le choix s'est porté sur Ailes Marines afin de permettre la réalisation de la base de maintenance**, dit-on au Département. **Lorsque nous avons mis ce site à la vente, nous**

avons donné la priorité à Saint-Brieuc Armor agglomération et à Leff communauté. Les collectivités avaient la possibilité de préempter et ne l'ont pas fait. Côté Département, nous n'avons pas la compétence économique. » Dans un communiqué, le Département « **tient à préciser que cette décision ne remet pas en cause la qualité du projet porté par le consortium des quatre entreprises. Le Département a même retardé sa décision, afin d'essayer de trouver une solution pour satisfaire toutes les parties, en lien avec les intercommunalités.** »

Emmanuelle MÉTIVIER.